


Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2905(RSP)
Résolution sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et compétitive	Procédure terminée
Sujet	
3.40.02 Industries sidérurgique et métallurgique	
3.40.14 Compétitivité industrielle	
3.70.20 Développement durable	
5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux	
Parlement européen	
Commission européenne	DG de la Commission Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME Commissaire TAJANI Antonio

Événements clés			
13/12/2012	Résultat du vote au parlement		
13/12/2012	Décision du Parlement	T7-0510/2012	Résumé
13/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2905(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 216_-p2-a2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0550/2012	04/12/2012	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0510/2012	13/12/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)175	13/05/2013	EC	

Résolution sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et compétitive

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission des pétitions sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et

compétitive, résolution basée sur la pétition 0760/2007, présentée par un citoyen italien, sur l'aciérie ILVA et l'alerte à la dioxine à Tarante.

Les pétitionnaires s'inquiètent du niveau particulièrement élevé de dioxines émis par l'aciérie ILVA à Tarente, qui a d'importantes répercussions sur la santé de la population locale, sachant notamment que les membres de 20.000 familles ont travaillé, directement ou indirectement, dans l'industrie sidérurgique. La situation précaire et dangereuse de l'aciérie ILVA est également à l'origine de graves atteintes à l'environnement et de sa dégradation ainsi que d'importantes difficultés sociales et économiques dans le sud de l'Italie. La privatisation du site ne s'est pas traduite par un renforcement de la sécurité environnementale du secteur.

Les députés rappellent que l'industrie sidérurgique emploie quelque 360.000 personnes, qu'elle représente un secteur économique essentiel de l'Union européenne et que le Parlement doit montrer clairement sa solidarité avec les travailleurs de l'aciérie ILVA et leurs familles, touchés par cette situation totalement inacceptable.

Rappelant qu'il est stratégiquement important, pour la politique industrielle de l'Union, d'éviter toute nouvelle délocalisation des sites sidérurgiques et de la production d'acier hors de l'Union européenne ainsi que de veiller à garantir l'emploi de la main-d'œuvre, la résolution invite la Commission et le Conseil :

- à mettre en place une nouvelle politique sidérurgique compatible avec la santé et la sécurité de l'ensemble des citoyens et des résidents de l'Union, qui permette de relancer la croissance et l'emploi en période de crise économique;
- à coopérer avec l'ensemble des parties concernées pour faire en sorte que cette politique réconcilie de manière cohérente les objectifs économiques et les priorités tant sociales qu'environnementales.

Le Parlement demande aux autorités italiennes de veiller de toute urgence à la réhabilitation environnementale du site sidérurgique pollué tout en s'assurant que les coûts des actions de prévention et de réparation soient supportés sur la base du principe pollueur-payeur.